Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 13 (1921)
Heft: 5

Artikel: La baisse des salaires
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383366

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

soient *constamment taxés de traîtres,* on en peut conclure avec raison que l'idée du front unique n'est qu'un prétexte à propagande communiste. » Nous ajoutons que la grande majorité de la commission syndicale est convaincue qu'un front commun est impossible, les conditions indispensables à sa réalisation faisant complètement défaut chez les communistes. Leurs moyens de propagande et leur activité pratique en donnent journellement la preuve.

Au point où en sont les choses, il est possible d'arriver à une action combinée de toutes les fédérations syndicales. Mais, pour cela, nous n'avons pas besoin de la centrale communiste des diviseurs. Le front unique est organisé dans l'Union syndicale, une action unifiée peut aussi être conduite par elle pour autant qu'elle la jugera utile et nécessaire.

La baisse des salaires

La « baisse des salaires » provoque aujourd'hui l'intérêt général. Tout comme la crise, elle est un phénomène international. Nous la trouvons partout, en Amérique, en Angleterre, même dans les pays à faible change comme l'Allemagne, l'Autriche, la Tchecho-Slovaquie, l'Italie, etc. A peine la « baisse des prix » s'était-elle faite sentir que les industriels firent les plus grands efforts pour ramener les « hauts » salaires de guerre à une « proportion supportable ». Malheureusement la situation actuelle est favorable à ce dessein, car la concurrence de l'armée de réserve n'a jamais été aussi forte qu'en ce moment. Il est démontré que, surtout dans l'industrie textile, les salaires ont baissé, sans que le public en ait remarqué quelque chose. La situation n'est pas meilleure dans les régions du travail à domicile. Les réductions de salaires s'étendent sur l'industrie chimique et sur de nombreuses branches de l'industrie des denrées alimentaires. Seules les professions dont les salaires sont réglés par des tarifs, n'ont pas encore été atteintes, tout au moins pour le temps pendant lequel ces tarifs restent en vigueur.

Les patrons de l'industrie des machines ont attaqués ouvertement en décrétant une baisse de 10 % dès le 1er mai. La Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers s'y opposa et les pourparlers qui s'en suivirent n'ont amené jusqu'ici aucun résultat pratique. Le Département de l'économie publique a fixé de nouvelles négociations pour les premiers jours du mois de mai; celles-ci auront sans doute un caractère définitif. Les autres ouvriers sont fortement intéressés à cette question des salaires, car si une lutte est engagée dans l'industrie des machines, elle ne se bornera pas aux ouvriers sur métaux. Si les patrons décident le lock-out, ce sera un indice certain que le patronat est prêt à attaquer sur toute la ligne. Il ne sert à rien de prétendre qu'actuellement les chances seraient, dans une telle lutte, favorables aux ouvriers. Ce n'est aucunement le cas. L'industrie d'exportation est paralysée, elle travaille depuis des mois avec un personnel très réduit. Les professions du bâtiment sont en pleine stagnation, malgré le manque de logements. Les constructions mêmes sont réduites à un minimum dans l'espoir d'une « baisse des prix ».

Les « hauts » salaires qui, comme on le prétend, empêchent la « baisse des prix », sont dans la plupart des cas plutôt relatifs. Ils sont « hauts » si on les compare au coût de la vie de 1914, mais très modestes en comparaison des prix de 1921. Ils sont « élevés » si on les compare, d'après l'état du change, aux salaires des ouvriers allemands et autrichiens, mais bas en proportion du prix du pain en Suisse et dans les pays ayant un change médiocre.

Il est regrettable que nous ne disposions pas de chiffres de comparaison sur le développement des salaires depuis 1914. Les fédérations patronales assurent que les hausses de salaire comportent 150 à 200 pour cent. Malgré qu'ils se sont toujours opposés avec la plus vive résistance à chaque augmentation de salaire, ils veulent faire croire que ce sont en réalité les ouvriers qui ont le plus profité de la guerre. Il résulte indubitablement des enquêtes faites, par exemple, par la fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation et des ouvriers sur métaux que bien rarement les augmentations de salaire ont atteint le 150 pour cent, que dans la plupart des cas, ces hausses se rapprochent plus du 100 pour cent que du 150 pour cent, que bien souvent elles sont en dessous du 100 pour cent. C'est ainsi qu'une statistique des métallurgistes de Berne a constaté une augmentation de salaire moyenne de 124 pour cent qui en tenant compte de la réduction du temps du travail, se réduit effectivement à 89 pour cent. Par contre le renchérissement du coût de la vie est, conformément aux nombres indices de l'U. S. C., au 1er avril 1921 encore de 130,64 pour cent en comparaison de 1914. Ne sont pas compris dans ces chiffres les postes, pourtant si considérables, des impôts et des loyers qui ont aujourd'hui la tendance d'augmenter encore.

Les choses sont semblables si nous comparons ces salaires à ceux des ouvriers allemands. Il est certain que l'ouvrier allemand travaille aujourd'hui à meilleur marché que l'ouvrier suisse si on tient compte du change. Un ouvrier bien qualifié gagne peut-être 60 marks par jour, 1500 marks par mois ou 18,000 marks par an, — le traitement d'avant-guerre d'un directeur. Mais si on calcule ce salaire d'après le change suisse, le salaire quotidien n'est guère que de 6 francs par jour. Mais il ressort d'un tableau établi par l'Office fédéral de l'alimentation qu'en Suisse le coût de la vie est le plus cher. C'est ainsi que le pain coûte en France 53 ct., en Italie 46 ct., en Allemagne 24 ct., en Hollande 63 ct. et en Suisse 75 ct. La différence est un peu moindre pour les autres produits, particulièrement les produits importés, par contre les différences pour les loyers sont énormes. En général les salaires ont augmenté en Allemagne d'environ 800 pour cent, mais les loyers de 30 à 60 pour cent seulement.

Il est évident que le salaire actuel suffit à peine à l'ouvrier suisse pour se procurer le stricte nécessaire. Si les patrons sont d'avis que les salaires doivent être réduits pour pouvoir soutenir la concurrence sur le marché mondial, il serait à examiner si, de leur côté, ils ont pris des mesures appropriées pour renforcer leur capacité de concurrence, et établir la condition initiale d'une baisse de salaires. Ce n'est certainement pas le cas. La baisse des prix ne se fait nullement sentir, exception faite peut-être de liquidation occasionnelle. Un certain nombre d'entreprises industrielles et de banques distribuent, malgré la crise, des dividendes vraiment scandaleux. La baisse des prix sur le marché des denrées alimentaires est sabotée avec l'appui des industriels. Tandis qu'autrefois ils soutenaient les efforts des ouvriers pour obtenir des droits de douanes aussi bas que possible, ils sont aujourd'hui de fervents adeptes des partisans des droits de douanes élevés que l'on trouve surtout dans les sphères de l'agriculture, qui exigent des droits élevés sur les céréales, les fruits, les légumes, les œufs, les produits du lait, le bétail et la viande; ils soutiennent ces tendances pour qu'on leur accorde des droits de douanes élevés sur les produits de l'industrie. Le Conseil fédéral, soutient cette politique douanière de tout son pouvoir, n'est-elle pas le meilleur

moyen de combler le déficit des finances de la Confédération. On a commencé par une augmentation énorme des droits sur le tabac et sur un certain nombre d'articles d'usage courant. Actuellement une commission étudie au Palais fédéral les mesures à prendre pour piller le peuple en émettant de nouvelles augmentations des droits de douanes et en fixant des suppléments sur ces droits. Simultanément avec ce sabotage, on publie d'innombrables interdictions d'importation ou des restrictions de tous les articles possibles pour « protéger » l'industrie suisse. On est prêt à faire les plus grandes concessions aux paysans en interdisant l'importation de bétail étranger. Cette mesure a été prise avec l'aide de l'Office fédéral vétérinaire, soit-disant pour des motifs de police sanitaire. C'est vraiment ridicule. Pour sauvegarder les apparences on permet une importation réduite de la viande. Le bétail est donc abattu dans les abattoirs des localités frontières. L'effet direct est l'intensification du chômage chez les ouvriers bouchers et les déficits dans nos abattoirs qui se trouvent sans occupation. C'est une véritable politique de casse-cou. On n'aperçoit aucune trace de prévoyance ou d'idée de sauvegarder les intérêts de la généralité, tout se fait en vue du profit.

C'est vraiment une économie publique plus que naïve de croire que la capacité de concurrence de l'industrie sur le marché mondial peut être rétablie en réduisant les salaires des ouvriers, sans tenir compte de leur situation économique. Que dirait-on d'une paysanne qui réduirait la ration de grains de ses poules parce que le prix des œufs baisse?

La Suisse est aujourd'hui un pays industriel. La production agricole indigène ne suffit plus depuis longtemps pour nourrir une population de quatre millions d'habitants. Il faut acheter ce qui nous manque. Si l'on veut que l'industrie suisse puisse concourir avec les industries étrangères, il faut d'abord prendre des mesures pour assimiler le coût de la vie aux prix du marché mondial. Il faut par conséquent que toutes les barrières artificielles tombent. L'agriculture suisse doit se borner aux produits appropriés au sol et au climat du pays. Elle a ici les meilleures possibilités de développement et la classe ouvrière est prête à appuyer les paysans à cet égard de toutes leurs forces.

Par contre, il est certain que dans les conditions actuelles la baisse des salaires ne supprimerait aucunement la stagnation industrielle, ne renforcerait pas la capacité d'achat des ouvriers et serait ainsi plutôt préjudiciable qu'utile à l'agriculture.

L'instinct de conservation et les intérêts de l'économie publique obligent les ouvriers à s'opposer par tous les moyens dont ils disposent à cette baisse arbitraire des salaires.

A la Commission syndicale suisse

(Séance du 22 avril, à Olten.)

La commission syndicale s'est réunie à Olten le 22 avril, sous la présidence du camarade Oscar Schneeberger.

Sont présents: 46 délégués des fédérations, 14 des cartels syndicaux, 6 du comité syndical et du secrétariat. Emile Ryser, du Bureau international du travail, et P. Graber, secrétaire du Parti socialiste suisse; les deux derniers à titre d'invités.

Secours de chômage. Au rapport donné dans la presse syndicale, il y a lieu d'ajouter que de nouvelles propositions ont été faites dans le but d'obvier aux plus gros inconvénients résultant de l'interprétation de l'article premier de l'arrêté fédéral du 29 octobre 1919. Par contre, la résistance devient toujours plus grande en ce qui concerne l'augmentation des secours, elle se remarque surtout pour les célibataires. La question de la prolongation de la durée des secours au delà des 150 jours dans les industries d'exportation prend toujours plus d'importance du fait que le nombre de ceux qui ont atteint cette limite augmentent sans cesse. A ce sujet, nous sommes à même de répondre aux questions qui nous ont été posées, après avoir pris l'avis du Département de l'économie publique. Les cantons qui désirent accorder des secours au delà des 150 jours doivent faire parvenir une requête motivée au Département de l'économie publique. Les comités des cartels syndicaux ou éventuellement avec l'appui des représentants dans les autorités, feront bien de demander à leurs gouvernements cantonaux d'adresser de semblables requêtes sans tarder. En cas de refus, nous sommes disposés de faire des démarches auprès de l'office fédéral du travail, pour autant que l'on nous fera parvenir des documents utiles à l'appui.

Subvention des caisses. La forte mise à contribution des caisses de chômage des syndicats laissant entrevoir leur rapide mise à sec, nous avons adressé un questionnaire aux fédérations affiliées afin d'établir la situation et envoyé au Département de l'économie publique les propositions suivantes:

1. La subvention de 1920 est payée immédiatement.
2. La subvention pour 1921 est portée à 66⅔ %.
3. Le payement de la subvention de 1921 est fait par trimestre, au reçu des comptes trimestriels.

M. Pfister, directeur de l'office fédéral du travail, se déclara d'accord, en principe, avec ces revendications. Toutes les caisses ont été invitées à présenter un rapport de situation, sur la base desquels il sera fait des propositions au Conseil fédéral. Les propositions de l'office du travail concernant le point 1 ci-dessus sont déjà en mains du Conseil fédéral, celles concernant les points 2 et 3 seront faites plus tard.

Contrairement aux appréciations exprimées dans une partie de la presse syndicale, nous sommes d'avis que les syndicats doivent tout faire pour accorder à leurs membres durant la crise les secours auxquels ils ont droit; si non, ils se laisseront prendre toute influence sur cette branche de secours.

Prêt à la Fédération des brodeurs à la main. Cette fédération a reçu un prêt de 10,000 fr. de la Fédération suisse des typographes, de l'Union des lithographes et de la Fédération des cheminots, pour lui permettre de faire face à ses obligations concernant les secours de chômage.

Révision de la loi sur l'assurance-accident. Le conseil d'administration abordera déjà ce mois-ci le travail de révision. Nos camarades Schlumpf, Rieder et Dürr font partie de la commission nommée dans ce but par le conseil d'administration.

Assurance-maladie. Dans la commission extra-parlementaire chargée d'examiner la loi sur l'assurance-maladie, la Commisison décide de déléguer les camarades Hirsbrunner, de la F. O. M. H., Greutert, des lithographes, et Leuenberger, du secrétariat de l'U. S. S.

Assurance-maternelle. Le Conseil fédéral ayant décidé de ne pas ratifier la convention de Washington en ce qui concerne l'emploi des femmes avant et après l'accouchement, avait, ainsi que nous l'avons déjà dit dans la *Revue syndicale,* chargé une commission d'experts de l'étude d'une assurance-maternité. Cette commission s'est réunie sous la présidence de M. Rüfenacht, directeur de l'office fédéral des assurances sociales.

Elle a décidé que l'assurance-maternité sera déclarée obligatoire pour toutes les classes de la population. L'assurance-maternité accordera les médicaments et les